

# Les mauvaises langues des interprètes judiciaires

Traductions fantaisistes, corruption, entente avec la police, les commissariats et les prétoires sont envahis par des aigrefins.

**C**E sont des scènes familières aux habitués des audiences correctionnelles. Un prévenu étranger s'époumone : « Non, je n'ai pas donné un faux nom ! Non, je n'ai pas dit ça, c'est l'interprète qui ne m'a pas compris ! » Les juges le rabrouent : « C'est ça, monsieur, bien sûr, bien sûr... » Et personne ne le croit.

Pourtant, si étrange que cela paraisse, il n'est pas nécessaire d'être inscrit sur la très sérieuse liste des experts agréés auprès des cours d'appel pour se prétendre interprète. Il suffit de faire le serment d'« apporter son concours à la justice » pour être, au pied levé, intronisé traducteur... sans le moindre diplôme.

## Diplômé en charabia

Ainsi, un agent immobilier prétendant maîtriser à la fois le roumain, le valach, le serbe et le croate officie au tribunal de Paris. Ses collègues ont constaté qu'il ne connaissait rien au roumain et ajoutent : « On ne sait même pas s'il entrave un seul mot des autres langues qu'il est censé connaître. » Autre cas : celui de ce coach de body-building, autoproclamé maître ès « dialectes arabes », qui, en fait, ne possède que des bribes d'arabe classique. « Je suis bilingue en arabe, rigole un avocat, et il n'est pas rare que je hurle quand je m'aperçois que

l'interprète traduit n'importe quoi. »

Plus drôle encore, une prétendue prodige des langues (anglais, italien, espagnol, russe, arabe, polonais et chinois) a passé des années à baragouiner, dans les commissariats et les tribunaux d'Ile-de-France, d'effarantes sottises, reprises ensuite sur des procès-verbaux officiels. Jusqu'à ce que l'on s'aperçoive – tardivement – qu'elle n'y entendait rien. Poursuivie pour « usurpation de titre », elle a finalement été condamnée pour avoir gonflé ses notes d'honoraires. Normal, quand la famine règne dans la profession.

Les traducteurs judiciaires étant mal rémunérés, avec des mois voire des années de retard, la profession devient de moins en moins attrayante, au point que, dans son rapport sur la loi de finances 2014, le député socialiste Jean-Yves Le Bouillonnet souligne : « Il est bien compréhensible que certains collaborateurs occasionnels du service public de la justice, découragés par l'image de mauvais payeur du ministère, se détournent de cette mission, engendrant une pénurie de traducteurs compétents. » Les tribunaux regorgent d'histoires des plus distrayantes.

Exemple : les traducteurs réclament discrètement « un petit billet » aux avocats pour souf-

fler leur nom aux prévenus et « rabattre » ainsi des clients. Certains vont jusqu'à parler de racket : « Le mot n'est pas trop fort. Les traducteurs sont si mal payés qu'ils arrondissent leurs fins de mois comme ça. »

« Le pire, raconte un avocat, ce sont les commissions d'office pour les prévenus qui sont sans ressources. Nous travaillons alors pour presque rien, et il nous faut verser un petit cadeau – entre 150 et 200 euros – à un interprète pour qu'il nous accompagne à la maison d'arrêt voir un client. »

## Les droits du curriculum

Autre sujet amusant : les cartes de visite tricolores généralement distribuées dans les commissariats par d'obligeants « traducteurs ». La proximité avec la maison poulaga est habilement mise en avant. Car les officiers de police judiciaire sont les premiers demandeurs d'interprètes. Exemple de bristol alléchant : « Sous-brigadier de police. Interprète en langues roumaine et moldave. » Une traductrice se proclame « interprète en russe et biélorusse (épouse de collègue) ». Un autre encore « spécialiste ministère de l'Intérieur ».

« Toute une armada d'amis des policiers s'est développée autour d'un interprète expert et agréé. Ils sont à la solde de la police et n'hésitent pas, entre autres, à conseiller au gardé à vue de renoncer à un avocat, ou bien à l'inciter à parler, en lui jurant que ça va l'aider. Le plus grave, c'est que, alors que nous avons diplôme et compétences, nous sommes moins sollicités que ces charlatans ! »

Les diplômés et les compétences, mais pas l'art et la manière.

**Dominique Simonnot**

## On écrit au "Canard"

Dans notre article (26/3) sur un chic gala de boxe à Saint-Tropez, l'été dernier, nous indiquions que le maire, Jean-Pierre Tuveri, avait donné le coup d'envoi de cette folle soirée et mis la citadelle à la disposition des organisateurs.

L'édile tient à préciser que cette mise à disposition n'a pas été « gracieuse », mais facturée 5 000 euros.

Pas donné...



## Une con

**D**EUXIÈME compagnie aérienne française après France en nombre de passagers transportés, le groupe Azur est au bord du crash. 800 emplois (dans l'Hexagone) sur des sièges éjectables.

Spécialisé dans les liaisons avec la Tunisie, le Mali, le Portugal et l'Algérie, Aigle Azur dessert depuis peu la Russie, la Chine. De quoi planer. La compagnie se dit victime d'un abus de pouvoir municipal : elle ne parvient pas à rapatrier d'Algérie plus de 35 millions d'euros de recettes réalisées sur place depuis 2011.

Du coup, Aigle Azur ne peut plus, depuis janvier, en matière de payer à la Direction générale de l'aviation civile des « taxes passagers » nécessaires.



**V**OTRE salaire ? après ! C'est ce que vous avez de Lot-et-Garonne à l'occasion des municipales. sous pli la propagande épatant contrat de travail.

## SÉGOLÈNE : RETOUR À LA MAISON

